



TOTALEMENT...



IRRESPECTUEUX !

LE CENTRE PENITENTIAIRE DE TOULOUSE SEYSSSES est de nouveau au centre de l'actualité !
ET PAS DES MOINDRES ! Pour **FO JUSTICE SEYSSSES**, nous cataloguerons cet épisode de
CATASTROPHIQUE sur un **PLAN HUMAIN et PROFESSIONNEL !**

Comment peut-on se permettre de qualifier par mail le travail de l'encadrement des bâtiments de :



FACHOSPHERE !



FO JUSTICE SEYSSSES dénonce FERMEMENT cet acte. Il n'est pas tolérable avec la fonction de
 cette officier d'agir de cette sorte !

**A-T-ELLE EN SA POSSESSION UN « TOTEM D'IMMUNITÉ »
 pour se permettre d'agir de cette manière ?**



FO JUSTICE SEYSSSES rappelle à la Cheffe De Détention qu'il existe :

**Un code de déontologie et qu'il s'applique
 à tout le monde !**



FO JUSTICE SEYSSSES est indigné face à de tels propos : vous n'avez pas à nos yeux les épaules pour
 assumer un tel poste sur le CP de TOULOUSE SEYSSSES !

FO JUSTICE SEYSSSES demande à la direction locale d'agir en conséquence face à cet incident : il ne peut
 pas et il ne doit pas rester sans suite !

FO JUSTICE SEYSSSES demande à la Direction Interrégionale de prendre des mesures à la hauteur des
 faits ! **Les personnels sont déçus et se sentent discrédités.**

Ce jour, lundi 24 Mars, **FO JUSTICE SEYSSSES** a été reçu à notre demande par le Chef d'Etablissement
 pour échanger sur le sujet. Il en ressort que **FO JUSTICE SEYSSSES** est ressorti déçu de la position de la
 Direction locale qui se doit d'être le garant des lois, des circulaires et des notes de service.

C'est pourquoi **FO JUSTICE SEYSSSES** se doit de réagir !

FO JUSTICE SEYSSSES annonce:

Le boycott du CSA prévu le mardi 25 mars
 en soutien à tous les personnels qui se sentent touchés par cette discrimination.



FO JUSTICE SEYSSSES exige le rajout à l'ordre du jour pour le prochain CSA S :

rappel sur le code de déontologie !

FO JUSTICE CP SEYSSSES se permet de souffler à l'oreille de notre CE qu'il serait judicieux de
 transmettre une note de rappel sur le Code de déontologie à la Cheffe de détention afin qu'elle en prenne
 connaissance avant d'être nommée experte par l'administration pour le CSA à venir et les prochains.

Quand un « simple surveillant » dévie de la ligne, il se voit sanctionné ! Alors Monsieur le Directeur, il en va de
 soi que la règle doit être appliquée pour tout le monde ! Quel que soit son grade, sa fonction !

Le bureau local **FO JUSTICE SEYSSSES**

le 24 mars 2025

